

EXTRAITS DIVERS.

BULLETIN JUDICIAIRE.—Le tribunal de commerce de la Seine, présidé par M. Bourget fils, a déclaré en état de faillite ouverte, pour cause de disparition et en se fondant sur la notoriété publique, MM. Mercurielles à Paris, Londres et Marseille. Cette faillite, dont le passif s'élève, dit-on, à la somme de sept millions environ, a été prononcée après un long délibéré en la chambre du conseil à la suite d'une requête présentée au tribunal par Me Schayé, agréé, au nom de MM. Gabriel Odier, André Cottier, Delamarre, Martin Didier et Dassier. M. Bourget fils a été nommé juge-commissaire, et MM. Chappellier et Dassier syndics. Il paraît que M. Marius Merrantier, l'un des faillis, a été arrêté par les agents de M. le préfet de police, au moment où il se préparait, dit-on, à prendre la fuite, nanti de 140,000 fr. de valeurs. Le commissaire de police a apposé les scellés aux magasins et à la demeure du failli. Une des maisons les plus honorables du commerce de Paris se trouve gravement compromise par suite de cette faillite, dans le passif de laquelle elle figurera pour deux millions, s'il faut en croire ce qui se dit hier à la Bourse, vivement émue de cette désastreuse nouvelle. On espère pourtant qu'un arrangement amiable facilitera bientôt la rentrée aux affaires du chef de cette dernière maison, que cet événement inattendu a jeté dans le plus grand désespoir. —Une cause singulière, et qui rappelle une des nombreuses espérances dont fut victime Polineste, a été portée à l'audience de la cour des requêtes, à Londres.

M. Blount, tailleur, réclamait 32 schellings (environ 40 fr.) pour le paiement d'une culotte de peau de daim par lui fournie à un nommé Brown, courtier ou piqueur d'une grande maison. Cette culotte, a dit le demandeur, allait très-bien à M. Brown le jour où je la lui ai essayée. Je ne conçois point par quel étrange caprice il voudrait aujourd'hui me forcer à la reprendre. —Brown, déposant la culotte de daim sur le bureau, s'écrie :—Je vais essayer cette culotte devant la justice, si elle veut le permettre; elle est si large que j'y serais comme dans un sac; je demande si, avec cela, on aurait bonne grâce à monter à cheval? M. Dubois, juge.—Le tribunal n'est pas un cabinet de toilette, veuillez vous comporter avec plus de décence. —M. Blount.—Je ne suis pas étourdi si ces culottes vont mal à monsieur, je ne reconnais plus mon ouvrage, on a refait toutes les coutures d'une manière fort grossière, afin d'élargir ce vêtement qui était collant et d'une justesse parfaite. —Une grosse femme rit au fond de l'auditoire; le juge ordonne aux huissiers de la mettre à la porte. —La grosse dame.—Je suis l'épouse de Brown, c'est à moi d'expliquer le mystère. Mon mari s'est fait initier à une société de tempérance; il ne voulait plus boire de bière et exigeait que je me soumise au même régime. Je lui ai persuadé qu'il méprisait à vue d'œil, et pour le punir, j'ai élargi les coutures de tous ses habillements: les coutures de la culotte de peau sont de ma façon. —Cette petite scène s'est déroulée aux grands éclats de rire de l'auditoire. Brown a consenti à prendre livraison de l'indispensable habillement, après que le tailleur en aurait refait les coutures.

—Les lettres de la Haye parlent de la prochaine arrivée d'une flotte russe au Helder, mais s'occupent surtout de la présence à bord de cette flotte du grand duc Constantin, second fils de l'empereur, embarqué avec le grade d'enseigne. L'empereur Nicolas a cependant écrit au roi son beau-frère qu'il voulait qu'on ne rendit aucun honneur particulier à son fils. —Nous apprenons du reste, que la flotte russe a été rencontrée à Daggewort par le bateau à vapeur anglais le Jupiter, parti le 19 juin de Cronstadt pour Londres; elle se composait de huit vaisseaux de ligne et de cinq bâtiments d'un rang inférieur. —On lit dans l'Eco del Commercio, journal de Madrid: —Pendant le mois de mars il a été vendu 1,119 biens nationaux, évalués 2 millions et demi, ce qui donne un total de 40,106 ventes déjà exécutées, évaluées à 170 millions. —Un journal de Saragosse donne la description d'une voiture de voyage extrêmement commode, construite par un carrossier de cette ville, et qui peut transporter douze à quinze personnes. Si les voyageurs sont obligés de camper sur la route, la voiture se démonte et forme une tente de campagne avec des lits pour tous les voyageurs. Elle contient également une cuisine où l'on peut préparer la nourriture de tous les voyageurs. Cette voiture, qui se monte et se démonte à volonté, peut être traînée facilement par deux chevaux.

(El Correo Nacional.) —La Gazette de Madrid du 30 juin contient, dans sa partie officielle, un décret en date du 28 juin, qui contient les dispositions suivantes: —1° Il sera publié dans tout le royaume un manifeste du gouvernement, dans lequel il justifiera sa conduite et exposera toutes les offenses que l'Espagne et son église ont reçues de la cour de Rome depuis l'avènement de la reine Isabelle II au trône de ses ancêtres, et la violation de tous les droits de la souveraineté nationale commise dans l'allocation prononcée par le Saint-Père dans le consistoire du 1er mars dernier, en faisant la protestation la plus ferme et la plus énergique contre tout ce que contient ce discours, ainsi que contre tout ce que la cour de Rome tenterait de faire à l'avenir pour soutenir ses injustes prétentions. —2° Tous exemplaires imprimés à Rome ou sur tout autre point de l'étranger, et copies manuscrites de la dite allocation, devront être remis au gouvernement ainsi que tous les autres actes de ce genre qui seraient envoyés furtivement de Rome, sous la menace des peines portées dans la loi loi, titre 13, livre 1er de la Novissima Recopilacion. —3° Les juges de première instance procéderont avec toute rigueur, et conformément aux principes qui déterminent leur juridiction, contre tous ceux qui exécuteraient ou invoqueraient comme efficaces dans le royaume, tant la dite allocation que toute espèce de bulles, brefs, écrits ou arrêtés de la cour de Rome, et contre les ecclésiastiques qui dans leurs sermons ou fonctions spirituelles, se permettraient de soutenir que de pareils actes sont efficaces, sans avoir préalablement obtenu de pleins pouvoirs à cet égard, en conformité de la loi 7 et 8, liv. 1er de la Novissima Recopilacion. —4° Les autorités ecclésiastiques feront arrêter et livreront aux tribunaux séculiers tous les membres du clergé qui, dans leurs discours ou fonctions spirituelles, exciteraient les fidèles à désobéir aux ordres du gouvernement, conformément à la loi 7 et 8, liv. 1er de la Novissima Recopilacion. Les juges de première instance devront agir selon les prescriptions contenues dans la dite loi.

5° Les audiences royales seront responsables de l'application des dites lois de la part des juges de première instance et des prélats.

6° Toutes autorités civiles, judiciaires et ecclésiastiques seront averties de la ferme résolution du gouvernement de faire respecter les lois, de ne se montrer tolérant pour aucune faute, et de poursuivre sévèrement tous ceux qui ne rempliraient pas les devoirs qui leur sont imposés. —Vous l'aurez pour entendu. —LE DUC DE LA VICTOIRE.

—Il y a maintenant en Bavière 30 couvents d'hommes, 22 hospices et 30 couvents de femmes. —La Gazette de Metz fait les rapprochements suivants: —Le traité de 1604 conclu, par les ordres d'Henri IV, par le marquis de Brives avec le sultan pour le libre exercice du commerce et du protectorat français dans le Levant et en particulier dans la Syrie, porte à l'art. 4: —"Toutes les nations commerçantes, y compris les Anglais, pourront commercer librement sous la bannière et la protection de la France et sous l'obéissance des consuls français."

—Aujourd'hui il n'y a plus dans ces provinces d'autres commerce que celui de l'Angleterre, et ce sont des colons et des majors de l'armée anglaise qui imposent aux autres nations la protection et l'obéissance qu'elles devaient, sous nos anciens rois, aux consuls de la France. —Et la révolution est venue pour nous rendre la gloire et la puissance!!!

ELECTION DE TAMWORTH.

Les candidats qui se présentent sont le très-honorable sir Robert Peel, le capitaine A'Court et le capitaine Townshend. Dans toute la ville, le très-honorable baronnet, qui marchait ayant son fils à ses côtés, a été vivement applaudi sur son passage. Lady Peel était dans sa calèche près des hustings. Elle voulait être témoin du triomphe électoral de son mari. Les divers candidats ayant été présentés avec les formalités d'usage, sir Robert Peel a pris la parole en ces termes: —DISCOURS DE SIR ROBERT PEEL.

—Pour la sixième fois, MM. les électeurs, je viens vous prier de me confier l'importante mission de vous représenter dans le parlement. (Une voix, dans la foule: Vous n'avez jamais représenté réclément Tamworth.)

Sir Robert Peel reprenant: J'aurais pu solliciter les suffrages de Westminster, mais j'ai préféré m'adresser encore à mes bons amis, mes vieux amis de Tamworth. (Applaudissements.) Votre indépendance et votre honneur me paraissent préférables aux trois-tiers d'un corps électoral plus riche et plus influent. Je pense qu'aujourd'hui, me retrouvant toujours le même, vous n'avez aucune raison d'avoir changé de sentiments à mon égard. Je crois n'avoir manqué à aucune des promesses que j'avais faites sur les hustings, et je me présente ici avec confiance, ayant rempli religieusement tous mes devoirs. (On applaudit.) Rarement le parlement a-t-il occupé des intérêts de votre localité, mais, quand ces questions sont soumises à la chambre, vous savez que je ne les néglige jamais. J'ai eu l'honneur de vous représenter dans le parlement depuis 1830, époque singulièrement importante dans nos annales.

A ce moment, des événements étaient arrivés en France montrant la force physique qui triomphait sur le gouvernement établi; ces événements avaient amené une grande révolution non seulement dans le pays voisin, mais même en Europe; ils avaient abouti à expulser pour la deuxième fois du trône la branche aînée de la maison de Bourbon. (Ecoutez.) Messieurs, ces événements avaient produit la plus profonde impression dans l'Europe entière. Tous les états de l'Europe étaient en émoi; des révolutions avaient éclaté dans quelques-uns, pas une puissance n'avait échappé à cette influence considérable. L'Angleterre elle-même avait été atteinte. Parmi nous s'était fait jour un vif désir d'innover dans les anciennes institutions nationales.

La conséquence fut une modification fondamentale dans la constitution de la chambre des communes. Je prévis dès lors, messieurs, (car cette modification était accompagnée d'un désir superflu et ardent tout à la fois d'innover encore), je pressentis, dis-je, tout le bien qui pourrait résulter de l'établissement d'un grand parti conservateur dans l'état, parti qui serait attaché aux institutions fondamentales du pays, et qui sans combattre tout changement raisonnable que le cours des ans, ou les variations sociales pourraient exiger, serait néanmoins décidé à maintenir sur leur ancien pied et sur leurs vieilles bases nos grandes institutions de l'église et de l'état. Pour composer ce parti, il était nécessaire d'abord d'élargir la base sur laquelle il s'appuyait pour appeler à nous des hommes dont nous nous étions séparés par suite de différends terminés.

Le but de ma carrière publique n'était pas de m'assurer une position de puissance politique ou officielle, mais bien de créer et d'organiser ce grand parti qui n'a pas cessé de s'agrandir, qui ne dépassa pas d'abord le chiffre de cent membres, présente aujourd'hui une masse compacte et bien unie, une phalange serrée de trois cents membres du parlement, phalange moins forte de sa puissance numérique que de la confiance nationale qui lui est acquise. (Tonnerre d'applaudissements. Interruption sur quelques points.) Il se peut que ce parti n'ait pas la confiance de deux ou trois jeunes garçons et jeunes filles que je vois au dessous de moi et qui me donnent un étonnement. (On rit.) Mais je répète que le parti conservateur jouit de la confiance de tout ce que le pays compte d'intelligences et d'hommes respectables. (Les interruptions se renouvellent.)

Je ferai observer, tout en ne voulant pas m'écarter des égards que je dois au corps électoral, je ferai observer que si l'on m'interrompt à chaque instant, je pourrai difficilement me faire entendre. —J'ai l'honneur d'être investi de la confiance de ce parti, et je ne manquera pas l'occasion qui se présente naturellement de répondre publiquement à toutes les faussetés dont il est l'objet. Le parti n'est pas divisé par de mesquines rivalités, comme on l'a dit; ce parti qui me fait l'honneur de me demander et de suivre mes conseils est bien uni, je le répète, et il n'y a pas dans ses rangs la moindre dissidence sur les principes à professer, sur la marche à suivre. (Bruyants applaudissements.)

Je n'ai pas abusé de la confiance qui m'a été manifestée, et dans le parlement on m'a pas vu faire une opposition factieuse. Je ne me suis pas coalisé (ce qui eût été monstrueux) avec des hommes professant en politique des opinions extrêmes, et je n'ai pas ambitionné la faveur populaire, en donnant contre ma conviction personnelle un vote populaire. (On applaudit.) Loin de craindre de

prendre sur moi une partie de l'odieuse qui s'attachait à des mesures peu populaires, j'ai plusieurs fois pris à tâche d'assister le gouvernement dans des moments critiques, lorsque j'avais la pensée que la marche suivie par lui, les projets par lui recommandés, devaient être utiles à la nation. La modération, en un mot, a été ma devise politique. —Après cette profession de foi, le très honorable baronnet passe en revue ses opinions parlementaires, et il rappelle la part qu'il a prise aux récents débats sur les motions du chancelier de l'échiquier qui ont amené la crise.

Messieurs, ajoute-t-il, on dit que l'état de l'industrie et du commerce est si malheureux qu'il faut modifier la loi des céréales, la réviser et venir au secours des classes ouvrières. Personne ne porte à la prospérité industrielle du pays un plus vif intérêt que moi. Pourrais-je, me rappelant la source de ma prospérité personnelle, pourrais-je, réfléchissant que je dois tout ce que je possède et tout ce que je suis à l'industrie manufacturière, ne pas ressentir la plus ardente sympathie pour tout ce qui affecte et tout ce qui touche le commerce et l'industrie? (On applaudit.) Si je l'oubliais jamais, messieurs, je serais l'homme le plus ingrat au monde. (On applaudit.) Moi qui dois tout aux classes ouvrières, irais-je de gaieté de cœur, combattre des mesures que je saurais propres à leur assurer une vie plus douce et plus heureuse? Croyez-le bien, messieurs, toutes ces sympathies que j'éprouve, il existe en moi la conviction non moins forte que la détresse actuelle des classes ouvrières ne doit pas être attribuée aux lois des céréales; je reconnais cette détresse et je la déplore, mais je ne crois pas, messieurs, qu'il ne reste plus d'espoir. Les causes de cette détresse ne sont que temporaires. J'espère voir bientôt arriver le jour où notre industrie se ravivera et où nous pourrions reprendre notre place, notre titre de pourvoyeurs du monde entier. (Applaudissements.)

Après avoir répété mon opinion toujours bien arrêtée qu'un droit modique et fixe de 8 sh. par quart, sur le blé, je préfère l'échelle de droits ascendants et descendants, je vais examiner si l'on peut réellement attribuer la détresse de l'industrie à l'effet des lois des céréales. L'année dernière on s'était plaint, à la chambre des communes, de ce que les ministres n'avaient pas donné une attention suffisante aux intérêts du commerce et de l'industrie. Lord Palmerston a répondu que le ministère avait eu, du moins, le plaisir de voir le commerce britannique se développer graduellement.

Il a communiqué à la chambre un tableau des exportations depuis 1830 jusqu'en 1839. En 1830, le chiffre des exportations était de 38,000,000 liv. st. Eh bien! ce résultat a été obtenu sous l'empire de la législation des céréales. Maintenant voici le chiffre des importations: En 1830, ce chiffre était de 46 millions. En 1839, il s'était élevé à 62 millions. Ainsi, nonobstant les crises qu'il a fallu traverser, notre commerce a suivi un mouvement ascendant. —Mais, dira-t-on, vous ne nous parlez pas de 1840. Eh bien, je vais en parler. En 1840, l'exportation a été de 116 millions st. et l'importation de 65,800,000 liv. st. (Ici, l'orateur entre dans de longs calculs appuyés sur des données statistiques, pour établir que l'état actuel du commerce et des manufactures n'exige point un changement dans la législation des céréales.)

Si vous détourniez les capitaux de l'agriculture, je doute que le commerce avec l'étranger gagnerait, mais le commerce intérieur diminuerait, car vous vous trouveriez dans l'impossibilité de faire face à toutes les demandes qui vous seraient adressées. Je suis convaincu, messieurs, que beaucoup de causes tout à fait indépendantes de la législation des céréales ont contribué à la crise commerciale et manufacturière. Ainsi les associations par actions en participation ont imprimé à l'industrie manufacturière dans le Nord de l'Angleterre un élan dangereux; il en est résulté qu'il y a eu dispropotion entre la fabrication et la consommation, mais il y en a beaucoup d'autres. Croyez-vous que les événements dont l'Amérique méridionale a été le théâtre dans ces dernières années, n'ont pas causé un préjudice grave à notre commerce?

—Est-ce que les ports de l'Amérique du Sud ne sont pas restés longtemps bloqués par la France? et d'ailleurs, les dissensions intestines n'ont-elles pas entravé le commerce? Voyons l'Amérique du Nord, et notamment les Etats-Unis: et d'abord, j'aime à croire que le bon sens et la modération des deux nations détournent toute querelle entre elles, soit relativement à une question de frontières, soit pour toute autre cause; mais les Etats-Unis sont en proie à une détresse commerciale semblable à la nôtre. La révolte qui a éclaté en Canada, et les changements survenus en Espagne et en Portugal ont aussi exercé une fâcheuse influence sur notre commerce. J'ajouterai la Syrie, l'Egypte et la Chine. La France n'a-t-elle pas fait l'année dernière des armements militaires qui ont absorbé un capital que l'on aurait pu consacrer au commerce? Joignez à cela deux ou trois mauvaises récoltes, et vous verrez que les causes qui ont amené la crise commerciale sont évidentes pour quiconque veut examiner la question.

Cependant on veut aujourd'hui substituer un droit fixe sur le blé au système graduel que nous avons adopté. Je crois au contraire qu'il faut maintenir le système actuel, et nous rendre autant qu'il sera possible indépendants des nations étrangères pour nos approvisionnements en blé. Le système proposé ne présente qu'un inconvénient: c'est que le droit de 8 sh. par quart ne diminuera pas lorsque le prix du blé sera trop élevé pour le peuple.

Le ministère ayant perdu la majorité dans les communes sur la question du gouvernement de la Jamaïque, avait donné sa démission; ensuite il a repris ses portefeuilles. Depuis lors a-t-il reconquis la confiance des chambres? Assurément non, car les bills adoptés par les communes n'ont passé qu'à la faveur des votes du parti conservateur. Récemment ils ont présenté les mesures qui ont amené le vote des communes sur la motion que j'ai faite; ils ont dissous le parlement, et je suis charmé qu'ils aient fait un appel aux électeurs. C'est à vous, messieurs, qu'il appartient de prononcer.

Ainsi que je vous l'ai dit, j'ai amené mes enfants dans votre voisinage et je leur ai inculqué dès leur plus tendre enfance l'attachement qu'ils ont pour votre ville. Mais indépendamment de cela, je puis dire que pendant ma candidature j'ai rencontré parmi vous tant de figures de reconnaissance même de la part de gens qui diffèrent avec moi d'opinion politique, que la reconnaissance seule me fait un devoir d'éloigner et de laisser de côté tout sujet d'irritation. J'ai rencontré des personnes qui ont refusé de voter pour moi par scrupule de conscience; mais je dois dire que dans toutes les occasions elles ont diminué les regrets que faisait naître en moi leur refus par les assurances qu'elles m'ont données de leur estime personnelle. (Applaudissements.) J'ai la confiance que vous me replacerez dans la situation honorable que j'ai jusqu'à ce jour tenue

de vous, et j'espère que même avec ceux qui sont mes adversaires politiques je ne cesserai pas d'avoir des relations de bon voisinage, et que s'ils ne sont pas mes amis politiques, ils ne seront pas au moins mes ennemis particuliers. (Le très-honorable baronnet, après avoir prononcé ses discours, qui a duré deux heures, s'est retiré au milieu des applaudissements les plus enthousiastes.)

QUEBEC:

SAMEDI, 14 AOUT, 1841.

CATASTROPHE EPOUVANTABLE

Destruction totale du bateau à vapeur l'Erie, par incendie.

Nous lisons ce qui suit dans l'British Colonist de Toronto, de mercredi dernier: —"Nous venons d'apprendre, au moment de mettre sous presse, d'un monsieur qui a laissé Buffalo hier matin, que le bateau à vapeur l'Erie, navigant entre Buffalo et Détroit, a été totalement détruit par le feu lundi soir, et que plus de deux cent quarante personnes ont été ou brûlées ou noyées."

L'Erie laissa Buffalo lundi soir à 5 heures, et n'en était qu'à environ 30 miles quand, par l'ignition accidentelle d'un peu d'étoupe, le feu fut communiqué à un baril d'esprit de térébenthine. —En peu de temps le bateau fut entièrement consumé, et de tout l'équipage et de tous les passagers, dont le calcul le plus approximatif fait monter le nombre à 270, il n'a été sauvé que 27 individus, parmi lesquels le capitaine. Ils ont été recueillis par le De Witt Clinton à environ 15 miles de terre. —Paroi les passagers il y avait 50 femmes et filles, dont une s'est sauvée, et a sauvé avec elle une femme de couleur, au moyen d'un life preserver.

—Nous craignons beaucoup que le nombre des victimes de cet affreux désastre ne soit plus grand encore que le chiffre indiqué. —LEGISLATURE DU CANADA.—PRINCIPALES DELIBERATIONS.

KINGSTON, mardi matin, 10 août.

Le bill des conseils de district, qu'on s'attendait à voir remettre en discussion hier comme premier ordre du jour, l'assemblée s'étant ajournée vendredi parce qu'elle n'était pas en nombre suffisant, a été renvoyé à demain, sur motion de M. le secrétaire HARRISON, après que ce monsieur eut délivré les papiers demandés par la chambre, concernant la division du Bas-Canada en districts, la nomination des présidents (wardens), etc. Sur une vingtaine de districts, je crois qu'il n'y a qu'une douzaine à-peu près de noms français, et quelques-uns de ceux-ci ne seront probablement rien moins qu'agréables à la masse du peuple. Les lieux où doivent se tenir les conseils de district (hors des centres de population), la grande étendue de pays qu'embrassent quelques-uns des districts, et l'absence de toute communauté d'intérêts entre les habitants de différentes localités qu'on a réunies ensemble, font voir que l'ordonnance du conseil spécial a été rendue beaucoup pire par la manière dont elle est exécutée; et lorsque les conseils viendront à taxer les habitants et leurs terres, le tout ensemble sera la mesure la plus odieuse qu'on aura jamais tenté de mettre à exécution dans le Bas-Canada, sans même en excepter la plus odieuse des autres ordonnances permanentes du conseil spécial.

La motion de M. NELSON (pour que la chambre se forme en comité général le 13 sur la proposition d'une adresse demandant une amitié) a été adoptée sans opposition. —L'amendement de M. ARMSTRONG à l'ordonnance des traîneaux, dérogeant à l'ordonnance en ce qu'elle oblige d'atteler le cheval d'un côté de la voiture et de battre tous les chemins d'hiver de la largeur de deux pieds, a passé hier soir par être grossier, après une faible opposition de la part de quelques-uns des membres de Montréal et d'un des représentants des Townships.

Le traitement du président de la chambre a été fixé, en comité général, à £1,000 par an, après quelque opposition. M. SIMPSON proposait de voter par elle somme au président du conseil; mais la motion a été retirée, parce qu'elle n'était pas en règle, n'ayant pas été renvoyée au comité par la chambre. —Il n'y a encore aucun mouvement au sujet de la banque d'émission, qui fait tant de bruit à Montréal et ailleurs. Le bill d'éducation va être renvoyé à un comité spécial, et le bill d'inspection du bois est remis à jeudi, pour donner le temps de l'imprimer tel qu'amendé. Un sous-comité travaille sur les comptes et le budget; il est impossible de dire quand il fera son rapport. —On a présenté une adresse au gouverneur sur l'indemnité à accorder aux membres; mais il n'y a pas encore eu de réponse. On ne peut dire quand la chambre sera prorogée; si l'on en juge par la quantité de matières nouvelles qui se présentent à chaque instant, et par le grand nombre de petits bills que la chambre a encore devant elle, on est loin de la fin de la session.

La malle apportée par l'Acadia a été reçue hier par la voie de Québec; elle a été encore de plusieurs jours en arrière de la communication à travers les Etats-Unis par la route de Boston.—Il y a eu la nuit dernière une pluie abondante, accompagnée de gros vent. Il fait aujourd'hui un très-beau temps, avec un vent d'ouest frais.

Des Durham-boats vont être expédiés de Québec à Kingston par M. GIBB, pendant quelques semaines.

KINGSTON, mercredi matin, 11 août.

L'assemblée a passé la plus grande partie de la séance d'hier soir en comité sur le bill des conseils de district du Haut-Canada. Elle en a repris la discussion à la clause 26, au lieu de laquelle M. HARRISON proposait de substituer à la nomination du greffier par le gouverneur, la présentation, par le conseil, de trois candidats, sur lesquels le gouverneur en nommerait un. M. BALDWIN a proposé un amendement que le greffier fût nommé par le conseil. Cette proposition a été rejetée par 36 voix contre 31, et celle de M. Harrison adoptée par 38 contre 29. Les autres clauses ont été adoptées généralement à la même division: de sorte que les conseillers exécutifs dans la chambre n'ont fait passer la nomination du président (warden), du greffier, du trésorier et de l'un des auditeurs, que par leurs propres votes.

Le bill d'éducation a été renvoyé à un comité spécial de 21 membres, embrassant toutes les nuances d'opinions, auquel ont été aussi renvoyées toutes les pétitions relatives à l'éducation. Le bill en amendement à l'ordonnance de traîneaux a passé à une forte majorité. Le rappel de la clause d'une ordonnance qui défend aux épiciers de vendre des

boissons en quantités au-dessous de "trois demiards" a aussi passé à celle de 35 contre 33.

Il a été entamé beaucoup de matières nouvelles, mais de peu d'importance.

On dit que le projet de Banque d'émission de papier-monnaie du gouvernement ne sera pas présenté. Il paraît que la Banque de l'Amérique Septentrionale Britannique a une charte pour 21 ans à compter du mois de novembre dernier, qui autorise un capital de deux millions de livres sterling, et l'émission de billets qui ne seront pas au-dessous de cinq piastres. Avec une telle charte, le papier-monnaie du gouvernement ne pourrait pas avoir la circulation exclusive qu'on voulait lui assurer à l'aidé des banques, qui auraient payé une prime pour les billets du gouvernement, et donné leurs espèces ou leurs obligations pour le montant. Il est probable que les chartes de banques sur le point d'expirer seront renouvelées.

Je vous transmets une liste des présidents des conseils de district du Bas-Canada, fournie par le gouvernement sur adresse de la chambre, avec la proclamation du 21 juillet 1841, établissant les districts, et les instructions aux présidents, en date du 26 juillet. Les présidents devront désigner les officiers, correspondre avec le gouvernement, interposer leur avis et leur autorité dans les conseils, etc.

Il faut que les paroisses aient soin d'écrire des conseillers; autrement elles seront taxées de la belle manière. Plusieurs des officiers nommés par le gouverneur, et dont les commissions sont révoquées à sa volonté, tâcheront d'abord d'engager le conseil à leur allouer à tous de bons salaires, honoraires, etc., et si les conseillers de toutes les paroisses ne sont pas à leur poste, il y aura des jobs en abondance. La taxation directe une fois commencée, ceux qui profiteront de taxes seront persévérants et artificieux dans leurs efforts pour les continuer et les augmenter: ainsi le peuple fera bien d'y veiller dès le commencement. Deux des membres du Bas-Canada élus par le peuple sanctionnent par leurs votes sur le bill du Haut-Canada, la machine à taxer du conseil spécial du Bas-Canada.

KINGSTON, jeudi matin, 12 août.

La chambre s'est occupée, durant une grande partie de la séance d'hier, de matières locales et de bills dont la plupart n'ont soulevé que peu d'opposition. Un bill pour rendre les districts dans toute la province responsables des incendies causés par la malveillance et de la destruction des propriétés par émeute ou violence, a donné lieu à quelques débats. Il a été à la fin renvoyé à un comité spécial. M. MOPPAT a proposé de voter une adresse au gouverneur, demandant un état détaillé de tous les salaires payés dans les deux provinces depuis le mois d'octobre 1839. Cette proposition a été adoptée.

Le bill du cours des monnaies a passé en comité général, avec une opposition de huit ou dix membres. M. MORRIS a proposé, mais sans succès, de fixer la valeur du souverain à 24s. 6d. et à 24s. 4d., au lieu de la fixer à 24s. 3d. comme le proposait le comité spécial. Le bill n'a presque point subi de changements.

Le bill des conseils de district, dont plusieurs clauses n'ont pas encore été passées en comité général, occupera lundi une autre séance. L'audition des opposants à l'élection de M. TURCOTT vient demain. M. O'GEE et plusieurs d'entre eux sont arrivés d'en bas. Le budget, l'indemnité des membres et la banque d'émission dorment encore. Les séances prolongées dans la nuit empêchent les comités de siéger le lendemain, et l'on croit que les comités spéciaux sur le bill de l'éducation et le bill des élections ne font point de progrès. M. BLACK fait avancer ses bills de législation criminelle, et veut les faire passer.

Les pétitions relatives au commerce des bois ont été votées par le conseil législatif, et un comité des deux chambres se réunit aujourd'hui pour demander au gouverneur de les transmettre. Point de nouvelles du bill des élections contestées du Bas-Canada. Bien des gens sont d'opinion qu'il ne passera pas, quoique ce soit une matière qui regarde uniquement les privilèges de l'assemblée. Un tel résultat fera voir que le nouveau conseil ne vaut guère mieux que l'ancien.

CONSEILS DE DISTRICT.

Voici la liste des wardens (intendants ou présidents des conseils de district) nommés par le gouverneur. Il paraît qu'il n'en a pas encore été nommé pour le district municipal de Québec.

- District de Québec, Portneuf, Edward Hale, Saguenay, John Nairne, Rimouski, Alexis Howard, Kamouraska, Jean Bte. Taché, St. Thomas, Et. P. Taché, Châteauguay, Horatio N. Patton, Duchêre, John Lambly, Chaudière, John Brady, Nicolet, Edward Hale, jr., Sherbrooke, Wm. Baker, Missisquoi, Alexis Pinet, Richelieu, Wm. U. Chaffers, St. Hyacinthe, Wm. McGinnis, St. Jean, M. Harrison, Beauharnais, John Mulson, Montréal, John Egan, Sydenham, Lacs des deux Montagnes, Chs. J. Forbes, Terrebonne, Jos. D. Lacroix, Leinster, Jos. E. Paribault, Berthier, Barth. Joliet, Trois-Rivières, Ant. Polette.

SEMINAIRE DE QUEBEC.

Noms de MM. les Elèves qui ont été couronnés à la distribution solennelle des prix, le 11 août 1841.

CLASSE DES MATHEMATIQUES. CALCUL DIFFERENTIEL ET GEOMETRIE ANALYTIQUE. Prix, Charles Gosselin. Access. 1° Félix Buteau, 2° Edmond Langevin, 3° Aurèle Plamondon. SECTIONS CONIQUES, ET TRIGONOMETRIE RECTILIGNE ET SPHERIQUE. 1er prix, F. Buteau; 2nd prix, C. Gosselin. Access. 1° A. Plamondon, 2° E. Langevin, 3° Philippe Wells.

ALGÈBRE. 1er prix, F. Buteau; 2nd prix, E. Langevin. Access. 1° C. Gosselin, 2° A. Plamondon, 3° Edouard Moore.

RHETORIQUE. EXCELLENCE. 1er prix, Pierre Sax; 2nd prix, Ferdinand Bélanger. Access. 1° Napoléon Cazault, 2° Jean Burroughs, 3° Jean Langlois.

VERSION LATINE. 1er prix, P. Bélanger; 2nd prix, P. Sax.

Access. 1° N. Casault, 2° François Toussaint, 3° J. Burroughs.

THEME.
1er prix, F. Bélanger; 2nd prix, J. Langlois.
Access. 1° P. Sax, 2° N. Casault, 3° L. Sarré Marceau.

VERS.
1er prix, P. Sax; 2nd prix, N. Casault.
Access. 1° F. Bélanger, 2° Etienne Hallé, 3° Louis Dostie.

AMPLIFICATION FRANÇAISE.
1er prix, J. Burroughs; 2nd prix, Napoléon Kirouac.
Access. 1° P. Sax, 2° F. Toussaint, 3° N. Casault.

VERSION GRECQUE.
1er prix, P. Sax; 2nd prix, F. Bélanger.
Access. 1° J. Burroughs, 2° J. Langlois, 3° E. Hallé.

MEMOIRE.
1er prix, L. Dostie; 2nd prix, Joseph Matte.
Access. 1° Edouard Chabot, 2° N. Kirouac, 3° F. Bélanger.

ALGEBRE.
1er prix, N. Casault; 2nd prix, P. Sax.
Access. 1° J. Burroughs, 2° J. Langlois, 3° F. Bélanger.

SECONDE.
EXCELLENCE.
1er prix, Antoine Lemay; 2nd prix, Thomas Sinclair.
Access. 1° Philéas Méthot, 2° Jean Martel, 3° Eusèbe Lemieux.

VERSION LATINE.
1er prix, A. Lemay; 2nd prix, E. Lemieux.
Access. 1° P. Méthot, 2° J. Martel, 3° T. Sinclair.

THEME.
1er prix, A. Lemay; 2nd prix, T. Sinclair.
Access. 1° P. Méthot, 2° Ovide Brunet, 3° Frédéric Baillargé.

VERS.
1er prix, Paul Villiers; 2nd prix, Léon Lahaye.
Access. 1° T. Sinclair, 2° Phidime Larue, 3° O. Brunet.

AMPLIFICATION FRANÇAISE.
1er prix, T. Sinclair; 2nd prix, A. Lemay.
Access. 1° O. Crémazie, 2° J. Martel, 3° P. Méthot.

VERSION GRECQUE.
1er prix, A. Lemay; 2nd prix, Octave Crémazie.
Access. 1° Fortunat Martineau, 2° P. Larue, 3° E. Lemieux.

MEMOIRE.
1er prix, O. Crémazie; 2nd prix, A. Lemay.
Access. 1° T. Sinclair, 2° Pierre Huot, 3° Pierre Boucher.

EXPLICATION DE L'ANGLAIS.
1er prix, T. Sinclair; 2nd prix, A. Lemay.
Access. 1° Hildebert Germain, 2° P. Huot, 3° O. Crémazie.

ALGEBRE.
1er prix, J. Martel; 2nd prix, T. Sinclair.
Access. 1° P. Boucher, 2° Jérôme Légaré, 3° F. Baillargé.

TROISIEME.
EXCELLENCE.
1er prix, Guillaume Gervais; 2nd prix, Thomas Fournier.
Access. 1° Jean Farrell, 2° Zéphirin Gingras, 3° F. X. Latérière.

VERSION LATINE.
1er prix, G. Gervais; 2nd prix, T. Fournier.
Access. 1° F. X. Latérière, 2° J. Farrell, 3° Edouard Bonneau.

THEME.
1er prix, G. Gervais; 2nd prix, T. Fournier.
Access. 1° J. Farrell, 2° Z. Gingras, 3° Napoléon Lacasse.

VERS.
1er prix, J. Farrell; 2nd prix, G. Gervais.
Access. 1° Z. Gingras, 2° N. Lacasse, 3° Henri Déchêne.

VERSION GRECQUE.
1er prix, G. Gervais; 2nd prix, T. Fournier.
Access. 1° F. X. Latérière, 2° J. Farrell, 3° E. Bonneau.

MEMOIRE.
1er prix, Philippe Huot; 2nd prix, Joseph Laforge.
Access. 1° Z. Gingras, 2° E. Bonneau, 3° Louis Palardeau.

THEME ANGLAIS.
1er prix, G. Gervais; 2nd prix, J. Farrell.
Access. 1° E. Bonneau, 2° T. Fournier, 3° Z. Gingras.

LEÇONS ANGLAISES.
1er prix, T. Fournier; 2nd prix, Z. Gingras.
Access. 1° Léon Boisvert, 2° P. Huot, 3° Jules Paradis.

ARITHMETIQUE.
1er prix, T. Fournier; 2nd prix, G. Gervais.
Access. 1° J. Farrell, 2° Z. Gingras, 3° Jean Taché.

QUATRIEME.
EXCELLENCE.
1er prix, Jean Worthington; 2nd prix, Edouard Méthot.
Access. 1° Augustin Ladrrière, 2° Jérôme Sasseville, 3° Hector Langevin.

VERSION LATINE.
1er prix, J. Worthington; 2nd prix, E. Méthot.
Access. 1° J. Sasseville, 2° A. Ladrrière, 3° H. Langevin.

THEME.
1er prix, J. Worthington; 2nd prix, A. Ladrrière.
Access. 1° F. Méthot, 2° Jacques Lemoine, 3° J. Sasseville.

VERS.
1er prix, E. Méthot; 2nd prix, J. Worthington.
Access. 1° H. Langevin, 2° Hippolyte Suzor, 3° Wilbrode Dubord.

VERSION GRECQUE.
1er prix, J. Worthington; 2nd prix, E. Méthot.
Access. 1° A. Ladrrière, 2° J. Sasseville, 3° H. Langevin.

MEMOIRE.
1er prix, H. Suzor; 2nd prix, J. Worthington.
Access. 1° A. Ladrrière, 2° Gaspard Drolet, 3° H. Langevin.

THEME ANGLAIS.
1er prix, J. Worthington; 2nd prix, Charles Baillargé.
Access. 1° J. Lemoine, 2° J. Sasseville, 3° Adolphe Paré.

LEÇONS ANGLAISES.
1er prix, J. Worthington; 2nd prix, H. Langevin.
Access. 1° G. Drolet, 2° A. Ladrrière, 3° H. Suzor.

ARITHMETIQUE.
1er prix, H. Langevin; 2nd prix, J. Worthington.
Access. 1° Michel Lallier, 2° E. Méthot, 3° J. Lemoine.

CINQUIEME.
EXCELLENCE.
1er prix, Nicolas Audet; 2nd prix, Thomas McCord.
Access. 1° Pierre Tremblay, 2° Didace Tassé, 3° Olivier Tessier.

VERSION.
1er prix, N. Audet; 2nd prix, T. McCord.
Access. 1° P. Tremblay, 2° O. Tessier, 3° D. Tassé.

THEME.
1er prix, N. Audet; 2nd prix, T. McCord.

Access. 1° D. Taché, 2° P. Tremblay, 3° O. Tessier.

MEMOIRE.
1er prix, N. Audet; 2nd prix, Louis Demers.
Access. 1° Benjamin Voyer, 2nd P. Tremblay, 3° D. Tassé.

VERSION ANGLAISE.
1er prix, T. McCord; 2nd prix, B. Voyer.
Access. 1° P. Tremblay, 2° Napoléon Huot, 3° F. X. Lépine.

LEÇONS ANGLAISES.
1er prix, T. McCord; 2nd prix, N. Audet.
Access. 1° L. Demers, 2° B. Voyer, 3° Joseph Reny.

ARITHMETIQUE.
1er prix, T. McCord; 2nd prix, N. Audet.
Access. 1° Nap. Huot, 2° P. Tremblay, 3° L. Demers.

SIXIEME.
EXCELLENCE.
1er prix, Louis Bernier; 2nd prix, Félix Turgeon.
Access. 1° Simon Fraser, 2° Thomas McGrath, 3° Octave Audet.

VERSION.
1er prix, L. Bernier; 2nd prix, S. Fraser.
Access. 1° O. Audet, 2° F. Turgeon, 3° T. McGrath.

THEME.
1er prix, L. Boivin; 2nd prix, F. McGrath.
Access. 1° P. Turgeon, 2° Aaron Gravelly, 3° George Sax.

GRAMMAIRE FRANÇAISE.
1er prix, S. Fraser; 2nd prix, L. Bernier.
Access. 1° T. McGrath, 2° Edouard Jones, 3° O. Audet.

MEMOIRE.
1er prix, E. Jones; 2nd prix, O. Audet.
Access. 1° G. Sax, 2° Alphonse Marmet, 3° Frédéric Oliva.

VERSION ANGLAISE.
1er prix, O. Audet; 2nd prix, A. Gravelly.
Access. 1° Lazare Tanguay, 2° E. Jones, 3° Joseph Prendergast.

LEÇONS ANGLAISES.
1er prix, E. Jones; 2nd prix, Guillaume Jackson.
Access. 1° Horace Lehouillier, 2° O. Audet, 3° G. Sax.

ARITHMETIQUE.
1er prix, S. Fraser; 2nd prix, T. McGrath.
Access. 1° F. Oliva, 2° Jacques Oliva, 3° F. Turgeon.

SEPTIEME.
EXCELLENCE.
1er prix, Charles Cauchon; 2nd prix, François Plamondon.
Access. 1° Joseph Blanchet, 2° Joseph Lagueny, 3° Victor Hamel.

VERSION.
1er prix, C. Cauchon; 2nd prix, F. Plamondon.
Access. 1° Odilon Paradis, 2° Amédée Duchesnay, 3° Louis Tardif.

THEME.
1er prix, C. Cauchon; 2nd prix, F. Plamondon.
Access. 1° Michel Côté, 2° François Bourget, 3° Augustin Barus.

GRAMMAIRE FRANÇAISE.
1er prix, C. Cauchon; 2nd prix, F. Plamondon.
Access. 1° J. Blanchet, 2° L. Tardif, 3° Pierre Bedard.

MEMOIRE.
1er prix, F. Bourget; 2nd prix, F. Plamondon.
Access. 1° Ignace Lefrançois, 2° C. Cauchon, 3° Alexandre Boulanger.

GEOGRAPHIE ANGLAISE.
1er prix, F. Plamondon; 2nd prix, G. Gervais.
Access. 1° Julien Bernier, 2° V. Hamel, 3° A. Duchesnay.

ARITHMETIQUE.
1er prix, F. Plamondon; 2nd prix, L. Tardif.
Access. 1° V. Hamel, 2° C. Cauchon, 3° Ferdinand Letellier.

HUITIEME.
GRAMMAIRE FRANÇAISE.
1er prix, Maxime Deto; 2nd prix, Charles Couture.
Access. 1° Thomas Daly, 2° Joseph Noël, 3° Frédéric Turgeon, 4° Pierre Trudelle.

VERSION ANGLAISE.
1er prix, Ferdinand Hamel; 2nd prix, Ferdinand Gauvreau.
Access. 1° C. Couture, 2° Antoine Gagnon, 3° P. Trudelle, 4° J. Noël.

MEMOIRE.
1er prix, Albert Drolet; 2nd prix, Honoré Julien.
Access. 1° J. Noël, 2° F. Gauvreau, 2° Zéphirin Vézina, 4° M. Deto.

GEOGRAPHIE ANGLAISE.
1er prix, Luc Murphy.
Access. 1° Louis Duchesnay, 2° Jean Milligan, 3° Patrice Colfer, 4° F. Turgeon.

ARITHMETIQUE, 1er ORDRE.
1er prix, L. Duchesnay.
Access. 1° F. Hamel, 2° J. Milligan, 3° P. Colfer.

ARITHMETIQUE, 2nd ORDRE.
1er prix, Narcisse Boirré.
Access. 1° C. Couture, 2° Eugène Réaume, 3° Joseph Shea.

DESSIN.
1er prix, Thomas Fournier, Frédéric Baillargé, Fortunat Martineau, ex æquo.
Access. 1° Amédée Duchesnay, 2° Pierre Boucher, 3° François Huot.

Voici l'Hymne funèbre des Spartiates, chanté par M. Eusèbe Lemieux dans la tragédie de Léonidas ou le Combat des Thermopyles.

AIR:—Du Chant du Départ.

I.
Recevez notre encens, vous que la Grèce adore,
Muses, chastes filles des cieux;
Car avant que la nuit sur nous descende encore,
La mort aura fermé nos yeux;
Et répété par les échos,
L'airain trouble au loin le silence,
Qui couvre déjà nos tentes,
Guerriers, voilà l'heure qui sonne;
Là-bas nous attend le trépas;
Vive à jamais Lacédémone;
Un grec meurt, mais ne se rend pas. } Bis.

II.
Quoi! le Grec insolent souille notre rivage,
Et des Grecs feraient devant lui ?
Déeses, soutenez nos bras, notre courage:
Jamais fils de Sparte n'a fui.
Dernière nous sont nos compagnes,
Nos enfants, nos pères, nos dieux,
Nos cœurs, nos riches compagnes,
Et la gloire de nos aïeux.
Guerriers, voilà l'heure... &c., &c., &c.

III.
O vous, qui des héros que ces bords ont vus naître,
Aidez à chanter les exploits;
Vous direz: ils n'ont point reconnu d'autre maître,
En mourant, que Sparte et ses lois.
Aux bords sombres, à sa voix dociles,
Le soir au funèbre banquet,
Des défenseurs des Thermopyles,
Non, pas une ombre ne manquait.
Guerriers, voilà l'heure... &c., &c., &c.

Le navire à vapeur l'Unicorn est parti hier matin pour Pictou. Voici la liste de ses passagers: Mgr. l'évêque de Nancy, M. et Mme. Wood, MM. J. Metcalf, H. S. Hoot, N. Lenfestey, R. Scoble, Rod. McKenzie, Fosyth, Wats, F. X. Paradis, Jos. Moore, Joseph Tourangeau, Wm. De Léry, C. Gortley, J. O. Grenier, Bayley, Richardson, et les Rév. MM. Carder et Jones.

Le Charlevoix, arrivé de Montréal à 6 heures et demie ce matin, est reparti à trois heures et demie pour Kamouraska, avec deux à trois cents passagers, dont plus de cent de Montréal.

Le Canada, arrivé de Montréal ce matin, a descendu les bagages du 32e. Ce régiment arrivera demain, à bord du Queen, et s'embarquera sur le vaisseau de S. M. l'Apollon, qui fera voile pour l'Angleterre lundi matin.

Le bateau à vapeur Lumber Merchant est revenu ce matin de la Rivière-du-Loup avec les compagnes du 56e régiment qui stationnaient au lac Témiscouata.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Kingston, 21 juillet 1841.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur général de nommer Christopher Widmer, William C. Coyne, Robert Hornby, Walter Tefer, William Dorie, K. H. et Henry Sullivan, écuyers, lesquels formeront un Bureau Médical, pour l'examen de toutes personnes faisant application pour permission de pratiquer la médecine, la chirurgie, &c. dans le Haut-Canada, conformément au Statut Provincial, 59 Geo. 3, ch. 15.

Thomas Cooke et Duncan Graham, de Perth, écuyers, coronaires pour le district de Bathurst, en addition aux personnes qui y sont déjà nommés.

MAREES,
Du 17 au 23 août.

Jours.	MAREE HAUTE.	MAREE BASSE.	Fêtes, &c.
Mardi.....	6h 51m 7h 12m	1h 12m 2h 33m	
Mercredi.....	7h 33m 7h 54m	1h 54m 3h 15m	
Jeudi.....	8h 15m 8h 36m	2h 36m 3h 57m	
Vendredi.....	9h 0m 9h 21m	3h 21m 4h 42m	
Samedi.....	9h 45m 10h 6m	4h 6m 5h 27m	
Dimanche.....	10h 30m 10h 51m	5h 0m 6h 21m	St. Barthelemi.
Lundi.....	11h 15m 11h 36m	5h 45m 7h 6m	

Ces temps sont 1/2 heure avant le retour de la marée.

BANQUEROUTES.
DISTRICT DE QUEBEC.

Assemblées de créanciers pour prouver leurs créances et choisir des syndics, au bureau de R. H. GARDNER, écuyer, Commissaire des Banqueroutes, en la Basse-ville de Québec, rue St-Pierre:

John Connolly, de Québec, maître-forgeron et faiseur de bouillottes,—le 18 d'août, à 11 heures.

Augustin Cantin, commerçant, de Québec,—jeudi, le 19 d'août courant, à 11 heures.

Pierre Trépanier, maître-charpentier et menuisier, de Québec,—vendredi, le 20 d'août, à 11 heures.

Pierre Vaouin, menuisier, charpentier et entrepreneur,—samedi, le 21 d'août, à 11 heures.

John McLaren, commerçant, du lieu appelé Port à Persil, comté de Saguenay,—samedi, le 28 d'août courant, à 11 heures.

Roger Lelièvre, junior, commerçant, ci-devant de Sherbrooke, et à présent de Deschambault,—lundi, le 30 d'août courant, à 11 heures.

DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.
James Millar, marchand et commerçant, du village de Drummondville,—samedi, le 28 d'août courant, à 10 heures, au bureau de P. B. DUMOULIN, écuyer, commissaire des banqueroutes, en la ville des Trois-Rivières, rue Saint-Joseph.

Pierre Antoine Durion, marchand, de la paroisse de Ste-Anne de la Prairie,—vendredi, le 20 d'août, à 10 heures, au même lieu.

Jean-Baptiste Bernardin, père, marchand-tailleur, de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Nicolet,—samedi, le 4 septembre, à 10 heures, au même lieu.

Jean-Baptiste Provencher dit Laliberté, de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Nicolet, subergiste et commerçant,—jeudi, le 9 septembre, à 10 heures, au même lieu.

Province du Canada, }
District des Trois-Rivières. }
Dans l'affaire de PIERRE ANTOINE DORION, marchand, de la paroisse Sainte-Anne de la Prairie, comté de Champlain, district des Trois-Rivières, Banqueroutier.

UNE assemblée des créanciers du dit PIERRE ANTOINE DORION, aura lieu au Bureau du commissaire des Banqueroutes, rue St-Joseph, VENDREDI LE VINGT D'AOUT prochain, à DIX heures du matin, à laquelle assemblée tous créanciers qui n'auront pas prouvé ou fait leurs réclamations en cette affaire pourront y faire.

P. B. DUMOULIN,
Commissaire des Banqueroutes.
Trois-Rivières, 12 août 1841.

Province du Canada, }
District des Trois-Rivières. }
Vu que Pierre Benjamin Dumoulin, écuyer, de la ville des Trois-Rivières, dans le district des Trois-Rivières, et résidant, un des Commissaires pour cette province, nommés pour les fins d'une ordonnance passée dans la seconde année du règne de Sa Majesté, intitulée "Ordonnance concernant les Banqueroutes et l'administration et la distribution de leurs biens et effets," a émis un warrant sous son sceau et scellé à moi adressé contre les biens immeubles et meubles de JEAN-BAPTISTE PROVENCHER dit LACHARITÉ, de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Nicolet, dans le comté de Nicolet, dans le district des Trois-Rivières, subergiste et commerçant.

Avis est par le présent donné que le paiement d'aucune dette et la délivrance d'aucune propriété appartenant au dit Jean-Baptiste Provencher dit Lacharité, ou à lui le dit Jean-Baptiste Provencher dit Lacharité, pour son usage, et le transport d'aucune propriété par lui le dit Jean-Baptiste Provencher dit Lacharité, de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Nicolet, sont prohibés par la loi.

Avis est aussi par le présent donné qu'une Assemblée des créanciers du dit Jean-Baptiste Provencher dit Lacharité, pour prouver leurs créances et choisir un ou plusieurs Syndics de ses biens, sera tenue JEUDI, le NEUVIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin, au Bureau du dit Commissaire, situé en la dite ville des Trois-Rivières.

HENRY LOR,
Messager pour les Banqueroutes.
Trois-Rivières, 15 août 1841.

AVIS DE FAILLITE.
LES soussignés ayant été dûment nommés conjointement syndics à la succession et effets de MARY GILLESY de Québec, hôtelière et veuve de feu John Heedy, hôtelière, fatit. Tous ceux qui ont entités à la dite succession sont priés de payer immédiatement à JOSIAH HUNT, notaire public, à son Bureau, No. 26, rue St-Louis-Matlot, Basse-ville, adjointant la Banque de Québec, qui est autorisé à donner des reçus.

JOSIAH HUNT,
EBENEZER MCCONKEY, } Syndics.
Québec, 10 août 1841.

AVIS DE FAILLITE.
LES soussignés ayant été dûment nommés conjointement syndics à la succession et effets de WILLIAM FALLIS, de la cité de Québec, épier, en faillite. Tous ceux qui ont entités à la dite succession sont priés de payer immédiatement à JOSIAH HUNT, notaire public, à son Bureau, No. 26, rue St-Louis-Matlot, Basse-ville, adjointant la Banque de Québec, qui est autorisé à donner des reçus.

JOSIAH HUNT,
EBENEZER MCCONKEY, } Syndics.
Québec, 10 août 1841.

FONDERIE DE LA CANOTERIE,
RUE DE LA CANOTERIE,
QUEBEC.
15 d

COMMISSARIAT, QUEBEC,
9 août 1841.

AUX MAÇONS ET ENTREPRENEURS DE BATISSES.
DES SOUMISSIONS seront reçues, à ce bureau jusqu'à l'heure de MIDI du JEU 19 du courant, pour réparer et rebâter les Murs de Ligne depuis la porte Hope jus qu'à la porte du Palais, en conformité des Plans qui ont été déposés à cet effet, et de celui des Ingénieurs Royaux tous les jours, Dimanche excepté, de 10 à 4 heures.

On exigera deux cautions suffisantes pour l'exécution de l'ouvrage.

CONTRAT DU GOUVERNEMENT.
DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce bureau, jusqu'à l'heure de MIDI du MARDI 31e jour d'AOUT 1841, pour la fourniture de FLEUR DE FARINE FINE.

4000 barils de 195 livres chaque, en de bonnes et suffisantes qualités, dont chacune devra être estampillée du moulin auquel la farine aura été manufacturée. Le tout livrable par le fournisseur dans tel des magasins à Québec qu'il sera requis, et dans les portions suivantes, savoir:

Le 15 octobre 1841 1000 barils.
Le 1er janvier 1842 1500 do.
Le 1er juillet ditto 1500 do.

Il faudra garantir toute la quantité se conservera saine et pure pendant six mois après chaque livraison, et si aucune partie se trouvait inférieure ou mauvaise dans la période de la garantie, il faudra qu'elle soit remplacée au frais du fournisseur.

Les soumissionnaires devront spécifier, en cours d'Affaires, le prix par baril, et il faudra que les signatures réelles de deux ou plus de cautions solvables (qui) (sont) d'approbation) pour la dite exécution de tout marché qui pourrait être conclu, soient inscrites sur les soumissions.

On pourra obtenir les conditions et tous autres renseignements à ce bureau.

Commissariat, Québec, 7 août 1841.

CONTRAT DU GOUVERNEMENT.
DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce bureau, jusqu'à l'heure de MIDI du MARDI 31e jour d'AOUT 1841, pour la fourniture de FOURRAGE,

A l'usage des Troupes de Sa Majesté, de l'Etat-Major et des Départements y ayant droit.

Ce qui suit est le ration journalier:

Pour la Cavalerie et l'Artillerie,
10 livres d'avoine (ou, lorsqu'il est requis, 14 livres de son à la place).
12 livres de foin.
8 livres de paille.
Et pour les autres Régiments, l'Etat-Major, etc.
9 livres d'avoine.
16 livres de foin.
6 livres de paille.

Le tout devant être de la meilleure qualité; l'avoine et le foin du sol de l'année 1841; et livrable par le fournisseur aux parties avant d'être fourragées.

Il faudra que le fournisseur tienne un dépôt convenablement situé, et que le fourrage soit en tout temps sujet à l'approbation au ou au chef du Commissariat.

Les soumissionnaires devront spécifier le prix, en cours d'Affaires, pour chaque espèce de ration ou fourrage respectivement, aussi bien que pour chaque article, s'il n'en est requis qu'une partie seulement.

Commissariat, Québec, 27 juillet 1841.

ASSOCIATION DES NOTAIRES DU DISTRICT DE QUEBEC.
L'ASSEMBLEE ANNUELLE des Membres de la dite Association, convoquée par lettres circulaires, et tenue à la résidence de l'honorable Ls. PANEZ, écuyer, le 5 du courant, s'est terminée.

Résolu: Qu'il parait convenable de faire quelques changements à la Constitution de l'Association, et il fut nommé un comité de sept membres pour faire les changements nécessaires; le dit comité devant faire rapport à une assemblée générale qui fut fixée au 2 septembre prochain, à 2 heures P. M.

En conséquence les Membres de l'Association et les Notaires de ce District qui désirent en devenir Membres, sont invités à se rendre à la dite Assemblée Générale, qui se tiendra au lieu susdit, JEUDI le 2 SEPTEMBRE, à DEUX heures P. M.

Par ordre,
JOS. LAURIN,
Secrétaire.
Québec, 9 août 1841.

AVIS.
L'ASSOCIATION fut maintenant commerce en son propre et privé nom.
ARGUERITE GAGNON,
épouse de Michel Paquet, notaire public.
St-Charles, 30 juillet 1841. 2 m s

AVIS.
LES soussignés ont été nommés syndics des biens et effets de COLIN MCCALLUM, marchand, de la cité de Québec, banqueroutier.
JAMES DEAN,
J. W. LEYACRAFT,
ED. GRACKMEYER.
Québec, 27 juillet 1841.

AVIS.
LES soussignés désirant régler promptement les affaires de la succession de feu FRANCIS BELL, écuyer, en son vivant marchand de la cité de Québec, prient tous ceux qui auraient des réclamations contre la succession de lui en faire connaître le montant, et ceux qui pourraient devoir à la dite succession de payer sans délai à EDWARD GRACKMEYER, écuyer, notaire, qui a l'instruction de liquider avec toute la diligence possible les affaires de la dite succession.

A. D. BELL, } exécuteurs test.
R. A. YOUNG, } testamentaires.
Québec, 22 juillet 1841. 15 d

AVIS.
LE soussigné se proposant de laisser Québec sous peu de jours pour aller résider au siège du gouvernement (Kingston), offre sa maison, en dehors de la porte St-Louis, à vendre ou à louer à des conditions raisonnables.

Québec, 28 mai 1841.
JAMES H. KERR.

AVIS.
LE soussigné ayant été dûment nommé curateur à la succession de feu ROBERT SIMONS, ci-devant de la cité de Montréal et dernièrement de la cité de Québec, dans la province du Canada, toutes les personnes qui doivent quelque chose à la dite succession sont priées de lui en payer le montant sans délai, au bureau de George Rhynas et compagnie, rue St-Paul, à Montréal; et toutes celles qui ont quelques réclamations à faire valoir contre la dite succession sont également priées de présenter leurs comptes, dûment attestés, au même lieu.

Québec, 1er juin 1841.
GEORGE RHYNAS,
curateur.

AVIS.
TOUS ceux qui doivent à la succession de feu GEORGE HAYWARD, en son vivant de la Rivière-du-Loup, comté de Rimouski, sont priés de payer sans délai, à ALEXIS BEAULIEU, écuyer, notaire de la Rivière-du-Loup, ou au soussigné à Québec; et ceux auxquels la dite succession peut devoir sont aussi priés de leur transmettre les comptes dûment attestés.

J. CHABRY, Avocat.
Rue Mont-Carmel, Haut-ville de Québec.
28 mai 1841. 14 d o w

EDUCATION.
M. THOM, instituteur, après avoir respectueusement remercié ses amis de l'honneur que leur bienveillance lui a fait faire en le nommant professeur de la dite école, annonce que son Ecole se rouvrira, après les vacances actuelles, le MERCREDI 1er SEPTEMBRE. Assis de son fils, il continuera d'enseigner à la jeunesse des deux sexes, dans des appartements séparés, les diverses branches d'une éducation anglaise, comprenant la tenue des livres, la navigation et les mathématiques.

On p. de l'avance.
46, rue St-Jean, 2 août 1841.

EMPRUNT DES CHEMINS.
ON demande à emprunter, sous l'autorité de la 4e Victoria, chapitre 17, £10,000 courant.

Des soumissions seront reçues au bureau de la Commission des Chemins de Barrières de Québec, rue Sainte-Anne, pour le tout ou partie de cette somme.

On prie les parties de spécifier le montant précis à prêter, et le taux de l'intérêt exigé, lequel intérêt sera payé semi-annuellement au Bureau de la Commission.

Québec, 24 mars 1841.

VENTES A L'ENCAN.
PAR J. M. FRASER & CO.

SUCRE, THE, EAU-DE-VIE, &c., &c.
MARDI prochain, 17 du courant, aux magasins de MM. LESLIE, HOLLOWELL & Co., à DEUX heures précises:—

50 BARRIQUES Sucre brillant
29 sacs café
1 pipe eau-de-vie de Cognac
20 barils do pale
4 pipes eau-de-vie de Bordeaux
50 caisses genièvre
3 barriques jus de citron
20 caisses
50 demi-caisses de thé Twanky
10 caisses
20 demi-caisses de do Young Hyson
8 caisses de do Congou supérieur
1 caisse indigo en lots
100 livres noix de muscade
20 sacs poivre
5 caisses montarde
100 livres papier à enveloppe.
Québec, 14 août 1841.

AVIS DE BANQUEROUTE.
Seront vendus par encan public, MERCREDI prochain, le 17 du courant, et les jours suivants, au No. 46, rue St-Pierre, Basse-ville:—

TOUS les meubles de ménage et effets appartenant à la succession de Mary Gillesy, de Québec, hôtelière, veuve de feu John Hendry, en faillite.

—Aussi—
Le Bail à expirer jusqu'au premier mai prochain, de la dite maison ci-devant occupée et tenue par la dite Mary Gillesy comme hôtel et auberge.

La vente commencera chaque jour à DEUX heures P. M., et le premier jour de la vente, à DIX heures du matin.

JOSIAH HUNT,
EBENEZER MCCONKEY, } Syndics.
Québec, 10 août 1841.

VENTE D'IMMEUBLES.
Seront vendus les immeubles suivants dépendant de la faille de DAVID BLANCHET, de Saint-Gervais, comté de—

UNE TERRE située en la paroisse St-Abelme, comté de Dorchester, de la contenance de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, bornée en front à la Rivière Etchemin et en profondeur au bord des trois treize arpents, joignant du côté nord-est à un nommé Allen et du côté sud-est à un nommé Jos. Roy, sans aucune basse mais adossés à ces circonstances et dépendances.

Une sixième partie de terre de front sur onze ou douze arpents au comté de Dorchester, dans la paroisse de St-Gervais, devant des concessions d'icelle en la seigneurie Beauchamp, bornées par le nord à la terre de madame Reed et en profondeur au chemin royal du dixième nord-est à la pointe du moulin de Louis Plante, avec maison, grange, bûcherie, et hangar dessus construits, circonstances et dépendances. Le lot No. 1, sera vendu à la porte de l'église de St-Abelme, MERCREDI le PREMIER SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin, et le lot No. 2, à la porte de l'église de la paroisse de St-Gervais, JEUDI le DEUX SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin.

Pour les conditions de la vente et autres particularités s'adresser au soussigné.

ET. ROY,
Sul Syndic de la Banqueroute de David Blanchet.
Québec, 15 juillet 1841.

MILNER'S PATENT FIREPROOF BOXES.
BOITES portatives de sûreté, à l'épreuve du feu, brevettées de Milner, pour la protection des Livres de compte, Actes, Armoires, Bijouterie et autres effets précieux.

Garanties d'écouter leur contenu dans les circonstances ordinaires d'incendies accidentels.

A vendre par
J. M. FRASER & CO.
Québec, 9 août 1841.

Le certificat suivant du maire et autres de Liverpool est donné en témoignage de leur fédération:—

LIVERPOOL, 23 août 1841.

"Nous soussignés ayant auparavant vu éprouver les Boîtes à l'épreuve du feu brevettées de Milner, en plaçant une de ces boîtes dans un grand feu composé de bois avec plus de six quintaux de charbon ou de coke, restés l'espace de deux heures vingt minutes, certifiants sur ces présentes notre convention que ces boîtes sont un pré-arrêté parfait dans tous les cas ordinaires d'incendie. La boîte a été remplie de livres, de commerce et autres, papiers, parchemins et autres, à l'usage de la dite année du règne de Henri VIII. Etant attachés six sceaux épais, et à moins d'un pouce de distance, furent brûlés, celle fut soumise à l'examen de MM. J. S. Leigh, R. J. Indisham, L. Graham et autres personnes présentes. La boîte ayant été retirée du feu et ouverte en notre présence, tout le contenu en fut trouvé dans un état parfait de conservation, les sceaux attachés à l'acte susmentionné n'ayant pas été rompus, ni le moindre dommage.

Ce certificat est écrit sur l'acte susmentionné de la 16e année du règne de Henri VIII, qui a été soumis à l'épreuve.

THOMAS ROLTON, maire,
J. S. LEIGH,
L. GRAHAM,
THOS BRANCKER,
BAR PRESCOT."

EN DEBARQUEMENT ET A VENDRE:
294 Q 56 demi-quarts No 3
6 quarts do No 2
22 juillet 1841.
R. PENISTON,
Qui des Indes.

MAQUEREAU,
TRENTE quarts, dans le meilleur ordre, qui viennent d'être reçus et à vendre par
H. MURRAY,
rue Notre-Dame.
Québec, 17 juillet 1841.

A VENDRE par le soussigné:
200 tonnes Mélasse supérieure.
G. B. SYMES,
rue St-Pierre.
Québec, 8 juillet 1841.

A LOUER,
ET EN DONNER POSSESSION IMMEDIATEMENT,
UN QUAI de cinquante pieds de front, à l'entrée de la Rivière Saint-Charles, formant l'encourture des rues Saint-Roch et Saint-François, admirablement adapté pour y déposer les planches et madriers avec une grande cour, étables et hangar. Cette propriété mérite bien l'attention des marchands de bois.

S'adresser à
CHARLES SMITH, père.
Québec, 17 mai 1841.

A VENDRE,
UN quai du marché Saint-Paul, (Palais,) avec une belle GOELETTE, avec des conditions avantageuses. S'adresser au propriétaire soussigné, ou à M. J. M. FRASER.

FRS. GUAY.
Québec, 5 juillet 1841.

PASSAGE POUR LA MEDITERRANEE.
UN beau navire de construction anglaise, de 500 tonneaux, ayant des emménagements spacieux et commodes, et commandé par un homme d'expérience, bien connu dans ce commerce, fera voile pour la Méditerranée dès le 15 août prochain. Ce sera l'occasion d'un voyage délicieux pour une famille, un parti de messieurs ou d'invalides qui désiraient s'amuser d'une agréable excursion d'icelle au midi de l'Europe. Le vaisseau se rendra de la Méditerranée dans la Manche. Pour plus amples informations, s'adresser à CHARLES BROCKLESBY, rue Saint-Pierre.
Québec, 20 juillet 1841.

Imprimé et publié dans la Basse-ville de Québec, rue de la Montagne, N° 19, par WILLIAM NELSON, de Valenciennes, dans le comté de Québec, pour lui-même et ISABEL, MARGARET et JOHN NELSON, fils, donataires de feu leur frère SAMUEL NELSON. 14 août 1841.